



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 27 février 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet des élèves à besoins spécifiques (EBS).

Les élèves à besoins spécifiques ont besoin d'aménagements individualisés, justifiés par des troubles durables ou définitifs, d'ordre physique, psychologique, cognitif et/ou affectant sa santé et qui perturbent l'accès aux apprentissages.

La prise en charge des élèves à besoins spécifiques a été réorganisée selon un dispositif sur trois niveaux (local, régional et national), et votée le 31 mai 2017 par la Chambre des députés. Tout un éventail d'acteurs et de structures font désormais partie intégrante de ce nouvel dispositif global dont ; neuf centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, les commissions régionales d'inclusion, la commission nationale d'inclusion (CNI), des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) et des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB).

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de la présente question élargie, les points suivants :

- Constats et premières conclusions sur le fonctionnement du dispositif ;
- Futures mesures d'adaptations en ce qui concerne le diagnostic et la prise en charge des EBS ;

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 27 février 2020

Objet : Question élargie n° 30 du 27.02.2020 de Madame la Députée Martine Hansen - Élèves
à besoins spécifiques (EBS)

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer
ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés